



COMPTE RENDU N ° 7

CONSEIL CITOYEN DE BOURG

Tenu le Mercredi 28 novembre 2018 à 18h00
Au Belvédère – 60 Bd du Général De Gaulle.

Personnes présentes :

Mme GARBAY Marie-Noëlle (Elue référente),
Mme KHADRI Aicha (Chargée de mission – Direction Citoyenneté),
Mme MARTIN Ludivine (Chargée de mission Quartier de Bourg),

Membres présents :

Mmes BARBANSON Yvette, FEUILLET Renée, HOCK Erica, LOMBARD Valérie, LOVIOT Jacqueline, MONELL Ginette.

Mrs DOMINGUES Raül, GRANDPERRIN Joël, NOEL Jean-Pierre, VENTRIN Guy.

Personnes Excusées :

Mr PARRA (Elu référent).

Mmes GEFFRAY Nolwenn, MASSON Brigitte, STONNER Anne-Lyse.

Mr ESCOURROU André.

Personnes absentes :

Mme THOMAS Catherine.

Mrs JOURNES Jean-Paul, LHERBIER Vital.

L'ordre du jour ne repose pas sur la participation de l'élu dont la présence n'est pas automatique mais que les réponses peuvent être apportées par des intervenants techniques ou administratifs compétents.

Monsieur NOËL débute la séance en se référant au compte rendu du 24 octobre qui proposait la mise en place rapide d'une patrouille de Police Municipale de nuit de manière à rassurer les habitants et en particulier les femmes seules, diminuer les incivilités, débordements et agressions physiques qui perturbent la vie et la sécurité des riverains surtout en soirée dans le quartier de Bourg. Un assainissement de la situation actuelle permettrait d'accompagner la mise en place du projet « Narbonne, ville de demain » et donnerait pleinement son sens à cette appellation.

1) Troubles divers et insécurité dans le Quartier de Bourg évoqués lors de la réunion de concertation au Palais du travail du mardi 27 novembre 2018.

Mme HOCK précise que lors de cette réunion au Palais du Travail ayant pour sujet les « **Futurs aménagements des abords de la rue de la Parerie** », Maître Didier MOULY, maire de Narbonne et Mr MALQUIER avaient évoqué ces problèmes d'insécurité dans le quartier de Bourg ainsi que dans le quartier de la Cité, qui connaît lui aussi le même genre de difficultés. Monsieur le Maire comprend la situation et relaie les informations auprès de la Préfecture, de la Sous-préfecture et de la Police Nationale en espérant que l'Etat prenne les dispositions adéquates qui lui incombent et que les réponses pénales données à certains méfaits soient moins laxistes. Mais les retours positifs suite à ses alertes sont malheureusement trop rares à son avis.

Monsieur le Maire reconnaît que la ville est en échec par rapport à ce problème d'insécurité mais que ceci est uniquement du ressort de l'Etat.

La ville ne peut agir que sur la propreté, la tranquillité publique en mettant en place des rondes de jour de la Police Municipale, des médiateurs, des caméras de vidéo surveillance... dont certaines mobiles pour les rendre plus efficaces (mais qui posent quelques problèmes par rapport au WIFI). Le quartier de Bourg est d'ailleurs celui qui compte le plus grand nombre de caméras dans Narbonne !

Mme MARTIN nous précise que la Police Nationale et la Sous-préfecture ont décidé de s'attaquer à toute la filière de la drogue sur Narbonne. Les opérations sont bien souvent réalisées conjointement par la Police Municipale et Nationale. Concernant l'instauration d'une équipe de nuit au sein de la Police Municipale, Monsieur le Maire y réfléchirait en termes de coût et d'organisation.

Ce serait une solution pour restaurer un peu de tranquillité publique, mission relevant pourtant expressément de la Police Municipale. Pour mémoire, d'après <https://www.legifrance.gouv.fr/>, « la police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Elle comprend notamment :

Le soin de réprimer les atteintes à la tranquillité publique telles que les rixes et disputes accompagnées d'émeute dans les rues, le tumulte excité dans les lieux d'assemblée publique, **les attroupements, les bruits, les troubles de voisinage, les rassemblements**

nocturnes qui troublent le repos des habitants et tous actes de nature à compromettre la tranquillité publique... »



Actuellement la Police Municipale est composée de 48 membres qui travaillent sur Narbonne et Narbonne Plage de 7 heures du matin à 21 heures, parfois même à partir de 5 heures du matin pour la fourrière (Et jusqu'à 24 heures sur les mois de juillet – août). Il nous est encore une fois précisé, qu'en dehors de ces horaires, nous pouvons contacter la Police Nationale pour tout problème rencontré.... Mais en fonction des urgences du moment.

D'ailleurs, face à ce conseil réitéré, certains membres présents sont dubitatifs quant aux résultats de leurs appels

Ces problèmes qui gâchent profondément la vie des riverains reviennent d'une manière récurrente et lassante depuis des mois et des mois lors des réunions du conseil citoyen. Non par plaisir mais parce que nous n'avons tout simplement pas l'impression qu'ils soient vraiment entendus, pris en compte et SURTOUT que les réponses tant attendues ne viennent pas.



Mme GARBAY voudrait que les réunions du conseil citoyen soient plus constructives et que l'on travaille ensemble pour faire avancer les choses.

Mme MARTIN nous rappelle également que le cœur de ville doit vivre le jour et la nuit.

Il est certain qu'un cœur de ville est bruyant et les nuisances multiples et variées plus fréquentes que dans les quartiers excentrés : ramassage des poubelles très matinal, passage des engins de nettoyage très matinal également, conversations bruyantes dans la rue, circulation des véhicules... Bref les exemples ne manquent pas et nous connaissons toutes et tous ces inconvénients inhérents au centre-ville... et l'on fait avec puisque nous y habitons.

Mais tout ceci n'est vivable que si nous pouvons avoir des nuits calmes et tranquilles.(D'ailleurs si la tranquillité nocturne était respectée, personne ne se plaindrait du passage trop matinal du ramassage des poubelles et des engins de nettoyage)

Pour que le cœur de ville vive le jour et la nuit, de manière sereine, permettant aux habitants de vivre tranquillement, et surtout de dormir la nuit, il faudrait que des règles soient posées et surtout contrôlées pour qu'elles soient respectées par tout un chacun.

2) Association CHR.

Au sujet justement des nuisances provenant des cafés, hôtels, restaurants du cœur de ville, un article publié dans l'Indépendant du 20/11/2018 a été mentionné par Mr VENTRIN et Mme HOCK. L'association CHR a été créée en 2018 et regroupe une cinquantaine de commerces diurnes et nocturnes sous la présidence de Mr BUESA, patron du « Rive Gauche ».

« L'Indépendant avait suivi les élus narbonnais, Eric PARRA et Yamina ABED ainsi que Cyril BUESA dans leur tournée des établissements de nuit, le 16 novembre 2018 ce qui fut l'occasion d'échanger avec les responsables de ces commerces, d'évoquer leurs problématiques et d'échanger autour de la création de cette nouvelle association ».



Mme GARBAY trouve intéressant d'avoir un seul interlocuteur en cas de problème et propose de convier Mr BUESA à un prochain conseil citoyen. Mme KHADRI en a pris bonne note.

3) Rue Voltaire.

Mme LOMBARD avait soulevé lors du conseil d'octobre les problèmes suivants :

Communication par la mairie sur l'interdiction de nourrir les pigeons car cela occasionne, entre autre, une prolifération des rats attirés par la nourriture jetée dans la rue. Camion poubelles et nettoyage matinal. Le ballet de ces engins commence dès 5h15 jusqu'à 9h de manière ininterrompue, sortant les riverains de leur sommeil. Criminalité et nuisances nocturnes diverses dans le quartier.



Mme KHADRI nous informe qu'une dératisation a eu lieu dernièrement. Nous restons en attente des réponses concernant les autres points.

4) Réunion de concertation au Palais du Travail du mardi 27 novembre 2018 ayant pour sujet les « Futurs aménagements des abords de la rue de la Parerie ».



Mme MARTIN nous résume les modifications qui doivent intervenir dans ce quartier central mais peu dynamique.

Le parking de Bourg verra son entrée déplacée, son aménagement agrémenté par la plantation d'arbres, sa capacité de stationnement augmentée et sa circulation interne améliorée. La sortie du parking reste au même endroit. Un cheminement piétonnier est prévu pour accéder à la passerelle du Quai Dillon et la vue sur la cathédrale sera plus attractive depuis la sortie de la rue Rabelais.

Devant les crèches des espaces de jeux et de détente sont prévus ainsi que le réaménagement du petit parc à l'intérieur du parking.

Pour éviter des stationnements intempestifs et l'occupation de certaines rues par les dealers, des bornes automatiques vont être posées : rues d'Aigue-Vive, Rabelais et Crémieux en entrée et rues Duplex, Hôtel Dieu et Luxembourg en sorties. Bien entendu les résidents pourront toujours accéder en voiture à leurs habitations et à leurs stationnements.

La rue de la Parerie : trottoirs élargis, suppression des barrières et potelés, accès plus larges pour les piétons et plus sécurisés pour les cyclistes. La rue sera à double sens de la place Voltaire à l'entrée du parking et à sens unique de la place au Blé à la place Voltaire.

En ce qui concerne les façades des maisons rue de la Parerie qui auraient besoin d'être restaurées, l'Agglo peut suivre sur cet aménagement urbain car elle est signataire du projet « Cœur de Ville ».

Tous ces changements devraient intervenir rapidement, durant le premier semestre 2019, pour permettre un renforcement de l'attractivité commerciale, améliorer le cadre de vie et reconquérir ce quartier.

5) Le permis de louer.

Sa mise en application aura lieu sur Narbonne en juin-juillet 2019, la loi Elan permettant aux communes de transférer cette compétence aux mairies.

6) **Saint-Paul.** Le projet de l'hôpital permet à la ville de céder les maisons insalubres et celles-ci devraient être démolies en 2019, permettant l'extension de l'hôpital et son maintien en centre-ville.

**Prochaine réunion le mercredi 12 décembre 2018 à 18 heures dans les locaux
du Belvédère au 60 bd Général De Gaulle**

A l'ordre du jour : Appel à projets pour le Quartier de Bourg.